



Suivant les recommandations du gouvernement du Québec, la Municipalité de Pointe-à-la-Croix applique des mesures préventives afin de contenir le plus possible la pandémie de COVID-19.

En plus du Centre polyvalent et de la bibliothèque municipale qui ont fermé leurs portes hier, à partir d'aujourd'hui, le bureau municipal sera fermé jusqu'à nouvel ordre. Cependant, nous demeurons disponibles par téléphone au 418-788-2011 ou par courriel au info@pointe-a-la-croix.com durant les heures de bureau du lundi au vendredi (8h-12h et 13h-16h).

Taxes foncières

Nous allons reporter l'échéancier du premier paiement trimestriel de taxes foncières sans pénalité au 17 avril 2020. Nous vous encourageons à faire votre paiement par chèque ou par transfert bancaire avec votre succursale.

Nous vous encourageons à suivre les consignes gouvernementales et à éviter les rassemblements non essentiels. Le respect des consignes d'hygiène sont particulièrement importantes pour éviter la progression du virus.

Si ce n'est pas déjà fait, veuillez-vous inscrire au système de mise en alerte en visitant le <https://pointe-a-la-croix.com/>.

Votre collaboration est appréciée, et servira à ralentir la progression du virus et garder la situation dans des proportions gérables.